



COMPTE RENDU

Conseil Central de l'Action Sociale Extraordinaire du Ministère des Armées 25 avril 2018

La 89ème session du Conseil Central a débuté sous la présidence de Monsieur Bodin, Secrétaire Général pour l'Administration.

Dans son discours introductif, le SGA a indiqué que nous étions dans un contexte particulier de mise en œuvre du plan familles décidé par le Président de la République lors de son discours à Istres, le 20 juillet 2017. Ce plan a été présenté officiellement par la ministre des Armées le 31 octobre 2017 et s'adresse à l'ensemble du personnel militaire et civil des Armées. Il précise que certaines mesures ont déjà été vues au CCAS du 29 novembre 2017.

Il ajoute qu'il n'y aura pas de réduction d'effectifs des personnels sociaux, au contraire, ils pourraient même être renforcés car il peut s'avérer des difficultés dans la mise en place de ce « plan familles ». Si les assistants sociaux n'arrivent pas à faire leur travail correctement, cela engendrera des difficultés importantes pour l'ensemble des ressortissants. Je serai à leur écoute a-t-il ajouté.

1. Présentation de l'avancée du plan familles :

Ce plan est constitué de 6 axes, 26 mesures et 46 actions. Le comité exécutif se réunira au mois de juin 2018 sous la présidence de Madame Parly, ministre des armées.

Vous pouvez accéder à ce « plan familles », il est « googlelisé » (plan familles armées).

Pour **Force Ouvrière**, ce plan famille va permettre de financer certaines prestations, d'en créer d'autres et de revoir certaines prestations existantes telles que les ASCC.

2. Dispositif d'aide au séjour des familles des ressortissants de l'action sociale du ministère des armées blessés et hospitalisés :

Ce projet de circulaire définitif a été voté par messagerie « **une première** ».

Résultat du vote :

- 38 votes exprimés (sur 40 votants),
- 37 avis favorables,
- 1 avis défavorable.

Force ouvrière s'est exprimée favorablement pour ce vote, mais ne comprend pas le vote défavorable sur un dispositif d'aide aussi pertinent. Certainement une « erreur numérique » ???

Force Ouvrière constate que le délai entre la signature (6 avril 2018) et la publication (20 avril 2018) est très restreint, la preuve que « quand on veut on peut !!! ».

... / ...

3. Prestation délivrée aux assistants maternels exerçant leur profession au profit d'enfants de ressortissants de l'action sociale des armées :

Cette prestation a vocation à accroître l'offre de garde d'enfants âgés de moins de 6 ans, en incitant les assistants maternels (ASMAT) agréés à passer une convention avec le ministère des Armées, par laquelle ils s'engagent à accueillir un ou plusieurs enfants de ressortissants de l'action sociale du ministère des Armées. Cette mesure relève du plan d'accompagnement des familles.

La garde des enfants a toujours été une préoccupation pour **Force Ouvrière**. La construction de nouvelles crèches est bien compromise en raison, non seulement de son coût de construction, mais aussi du coût de fonctionnement. Nous pouvons espérer que cette alternative réponde, en partie, aux besoins réels de garde d'enfants au sein de notre ministère.

4. E-Social :

C'est une plateforme sur internet au service du ressortissant. Cet outil numérique complet est adapté aux besoins de tous les ressortissants, quel que soit leur statut (civil ou militaire). Il devrait également offrir des multiservices destinés à simplifier notablement l'accès aux prestations sociales et au temps consacré à la constitution des dossiers.

Pour **Force Ouvrière**, il ne faut pas que cet outil soit le remplaçant de nos assistants du service social.

5. Le PASS Avantages :

Il donne accès à des bons de réductions, des produits au meilleur prix et des services.

Force Ouvrière avait demandé l'extension aux retraités. Cette requête a été honorée à partir de 2018.

Conclusion :

Ce Conseil Central de l'Action Sociale « extraordinaire » a surtout permis le vote de la circulaire « ASMAT » qui fait partie intégrante du plan familles. Les autres points d'informations ont été nécessaires afin d'évaluer l'avancée des travaux.

Paris, le 25 avril 2018





DÉCLARATION LIMINAIRE

du Conseil Central de l'Action Sociale

du 25 Avril 2018

Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration,
Mesdames, Messieurs,

La réforme institutionnelle engagée par le ministère des Armées impacte directement les ressortissants. Ces évolutions engendrent une demande sociale qui traduit, de plus en plus, un besoin de concilier les exigences de la vie professionnelle et les obligations familiales.

Aujourd'hui, pour les actifs, il y a une demande croissante d'accompagnement liée à l'exercice du métier. Pour les « non actifs », il y a une augmentation des interventions consécutives à des difficultés financières.

Les assistants du service social occupent donc une place essentielle au cœur de ce dispositif. En effet, s'ils interviennent dans le domaine de la vie privée, une demande de plus en plus forte se fait ressentir dans le domaine lié à la sphère professionnelle. Nous pouvons aussi constater une évolution des besoins des ressortissants qui expriment de plus en plus de problématiques en lien avec la mobilité géographique.

Pour **Force Ouvrière**, l'évolution des modes de vie, les exigences professionnelles propres aux métiers de la Défense impactent la demande sociale et expliquent l'évolution des sollicitations liées à la conciliation de la vie professionnelle et familiale. **Force Ouvrière** avait demandé de faire une priorité de ce domaine sensible. Nous pouvons espérer ? aujourd'hui, que les différents groupes de travail mis en place permettront de prendre en compte les attentes des ressortissants.

L'action sociale des armées et ses comités sociaux sont plus que jamais primordiaux et revêtent une importance de tout premier plan en matière d'aide et de soutien. Les personnels de la Défense en général, et les personnels civils en particulier, ne sont pas épargnés par la dégradation du tissu social dans notre pays.

Force Ouvrière l'a dit, écrit, ne cautionne pas cette politique, mais nous affirmons que nous ne laisserons pas les personnels dans la difficulté et que nous contribuerons à œuvrer pour que l'action sociale apporte une réponse à leurs problèmes et les accompagne dans la déstructuration pour une meilleure reconstruction.

La mise en place du plan famille 2018-2022 devrait répondre à ces interrogations même si la moitié des mesures, élaborées dans ce plan, sont principalement prévues pour soutenir ceux qui portent l'engagement opérationnel et vivent les contraintes de la vie militaire. **Force Ouvrière** rappelle qu'il a aussi vocation à s'appliquer aux personnels civils servant au sein des armées, directions et services.

Je ne peux pas terminer cette déclaration liminaire sans vous demander si la cartographie des comités sociaux, présentée dernièrement, est la bonne version sachant que la nouvelle cartographie des bases de défense nous a été présentée dans le projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant création des bases de défense.

De restructurations en transformations, le désarroi des ressortissants est considérable sur leur avenir lié au devenir de leur établissement. Des conséquences en matière de demandes d'aides sociales semblent non seulement inévitables, mais surtout durables.

Autant d'inquiétudes et de sujets qui appellent des réponses satisfaisantes.

Nous vous remercions de votre attention.

Paris, le 25 avril 2018